



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Stratégies de relance secteur du tourisme

Question écrite n° 28763

Texte de la question

M. Olivier Falorni attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, sur la situation du tourisme français liée à la propagation du covid-19. En effet, dans le contexte actuel de pandémie, l'Office mondial du tourisme a récemment estimé que la baisse de touristes internationaux, par rapport à 2019, se situerait entre 20 et 30 % en 2020, soit cinq fois plus que le recul historique de 2009. Cette baisse entraînerait une diminution de recettes de 350 à 400 milliards d'euros, ce qui ferait perdre 5 à 7 points de croissance au tourisme international. En France, première destination touristique mondiale, le secteur touristique représente 170 milliards d'euros de recettes chaque année et concerne 2 millions d'emplois. Or, selon les projections, l'épidémie coûtera au secteur 40 milliards d'euros par trimestre en raison des mesures adoptées (confinement, interdiction de voyager et fermeture des aéroports, limitation des déplacements). Alors qu'en Charente et Charente-Maritime, le tourisme pèse 1,9 milliard d'euros de chiffre d'affaires par an, 16 700 emplois et regroupe plus de 5 000 entreprises, la perte de chiffre d'affaires s'élève à 270 millions d'euros pendant la période de confinement. C'est pourquoi, il lui demande quelles stratégies de relance sont d'ores et déjà en préparation pour maintenir à flot ce secteur si important de l'économie locale et nationale.

Texte de la réponse

Le contexte sanitaire incertain que vous connaissez amène le Gouvernement à travailler à la fois sur les réponses à apporter aux situations d'urgence que vivent nombre d'acteurs du tourisme et à préparer le rebond du secteur par l'élaboration d'une stratégie de relance des activités touristiques. Depuis le début de la crise, l'Etat a été aux côtés des acteurs du tourisme. En juin, juillet et août 2021, le fonds de solidarité a été adapté afin d'accompagner les entreprises pendant les étapes de réouverture, alors que les contraintes sanitaires n'ont pas été totalement levées. Pour, les entreprises demeurant fermées administrativement, l'aide a été fixée à 20% du chiffre d'affaires dans la limite de 200 000 euros pour chaque mois de fermeture. Pour les entreprises du tourisme des secteurs S1 et S1 bis ayant touché le fonds de solidarité en mai 2021, une indemnisation partielle, à raison de 40% des pertes de chiffre d'affaire a été effectuée en juin. L'indemnisation est prévue à hauteur de 30% des pertes de chiffre d'affaire en juillet, et 20% des pertes en août. En complément du Fonds de solidarité, une aide exceptionnelle pour la prise en charge des coûts fixes des entreprises s'applique à compter du 1er janvier 2021. Ce dispositif vise à couvrir 70% des pertes d'exploitation pour les entreprises de plus de 50 salariés, dans la limite de 10 millions d'euros sur le premier semestre 2021. Ce dispositif est élargi aux entreprises réalisant moins d'un million d'euros de chiffre d'affaires par mois pour les secteurs les plus affectés par la crise. Ce dispositif est d'ores et déjà maintenu jusqu'au mois d'août pour les entreprises actuellement éligibles. Durant les prochains mois, le dispositif d'activité partielle sera également maintenu et l'offre de prêts garantis par l'Etat, accessible à toutes les entreprises quelles que soient leur taille et leur forme juridique, a été renforcée par un PGE « Saison » pour les secteurs ayant des activités saisonnières. Ces prêts, accessibles jusqu'au 31 décembre 2021, sont assortis de la possibilité, pour les entreprises qui le souhaitent, d'obtenir un différé d'un an supplémentaire pour le remboursement de leur PGE. Une aide au paiement des cotisations et contributions sociales est également maintenue jusqu'au mois d'août. Celle-ci concerne les entreprises de moins

de 250 salariés des secteurs les plus affectés par la crise. Pour les mois de juin, juillet et août, cette aide est fixée à hauteur de 15% du montant des rémunérations brutes des salariés de leur masse salariale brute. Le critère de seuil minimum de perte de chiffre d'affaires est supprimé. L'évolution des mécanismes de soutien a fait l'objet d'une présentation le 30 août dernier. Une aide sur mesure sera apportée aux acteurs. Sur le long terme, et en complément de ces dispositifs d'urgence, un plan de relance spécifique aux acteurs du tourisme est porté par la banque des Territoires et Bpifrance, avec le concours des collectivités territoriales. Il a pour objectif d'accompagner la reprise et la transformation du secteur. Ce plan, qui devrait permettre de mobiliser plus de 3 milliards d'euros de financements d'ici 2023 pour le secteur, est d'ores et déjà opérationnel. En mai 2021, 1,4 milliard d'euros avaient déjà été mobilisés, dont 600 millions d'euros de Prêt tourisme et 430 millions d'investissement en fonds propre. Ces dispositifs de soutien nationaux sont complétés par les actions locales menées par chacun des acteurs territoriaux. Ainsi en Charentes, je salue notamment le lancement l'an dernier d'un plan de relance global d'un montant de 1,5 million d'euros porté par Charentes Tourisme, l'Agence de Développement Touristique et Economique des Départements de la Charente et de la Charente-Maritime dans le but de stimuler l'économie touristique et renforcer la performance des professionnels des Charentes suite à la crise sanitaire. Outre les 36 milliards d'euros d'aides d'urgence accordés par le Gouvernement depuis le début de la crise, le Président de la République a dévoilé le 2 juin les grandes lignes d'un plan de reconquête du tourisme à Saint-Cirq-Lapopie. Il vise à soutenir l'investissement des acteurs du tourisme et à les accompagner dans une logique de transformation du secteur vers un tourisme plus durable et à améliorer qualitativement l'offre touristique française. En prévision de la présentation du plan à l'automne, avec Alain Griset, Ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises, nous avons lancé les concertations dès le 8 juillet à Châtelailon-Plage, en Charente-Maritime. Ces travaux, concernant l'ensemble de nos territoires et des domaines touristiques, continueront à mener les décideurs sur le terrain aux côtés des professionnels du tourisme, jusqu'à la fin de l'été. Afin de pouvoir apporter des réponses concrètes, ciblées et adéquates aux nouveaux besoins de l'écosystème touristique, les travaux sont axés autour de cinq priorités : l'amélioration de la formation et de l'attractivité des métiers du tourisme, la valorisation de notre patrimoine naturel et culturel, la montée en gamme de l'offre touristique, les investissements dans les infrastructures, et le soutien à la numérisation et à l'innovation des acteurs du tourisme. Les travaux de préparation de ce plan de reconquête et de transformation du secteur vont se poursuivre activement, reposant sur une forte mobilisation interministérielle et une large consultation des professionnels du tourisme. Face à l'ampleur de la crise qui affecte durement le secteur, le Gouvernement reste pleinement engagé dans cette double démarche de réponse à l'urgence et de préparation de la relance, pour permettre à la France de demeurer la première destination touristique mondiale.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Falorni](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28763

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères \(M. le SE auprès du ministre\)](#)

Ministère attributaire : [Tourisme, Français de l'étranger et francophonie](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2020](#), page 2924

Réponse publiée au JO le : [21 septembre 2021](#), page 7037